



RETRAIT D'UN PROJET DE RESOLUTION SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 SEPTEMBRE 2017

Paris, le 8 septembre 2017 – L'ordre du jour de l'assemblée générale mixte d'Ubisoft qui se tiendra le 22 septembre 2017 prévoit de soumettre au vote des actionnaires l'autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux salariés d'Ubisoft (résolution 31) ainsi qu'à ses dirigeants mandataires sociaux (résolution 32), dans la limite d'un nombre maximum d'actions représentant respectivement 1% et 0,14% du capital de la Société.

Le conseil d'administration a décidé de limiter dès cette année et pour les années à venir le nombre total d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées à 1% du capital de la Société. Soucieux de mettre en œuvre cet engagement, tout en continuant de récompenser en priorité les salariés d'Ubisoft à la hauteur des succès accomplis, le conseil d'administration a décidé de retirer le projet de résolution relative à l'attribution gratuite d'actions à ses dirigeants mandataires sociaux (résolution 32)¹.

Le Conseil d'administration reste convaincu que la faculté de pouvoir offrir aux salariés une partie de leur rémunération globale en actions de la Société contribue à la convergence des intérêts des actionnaires et des salariés et constitue un outil essentiel de rémunération compétitive des talents.

Contact

Communication financière

Jean-Benoît Roquette
Directeur de la Communication Financière
+ 33 1 48 18 52 39
Jean-benoit.roquette@ubisoft.com

Relations Presse

Emmanuel Carré
Attaché de Presse
+ 33 1 48 18 50 91
Emmanuel.carre@ubisoft.com

À propos d'Ubisoft

Ubisoft figure parmi les leaders mondiaux de la création, édition et distribution de jeux vidéo et de services interactifs. Le groupe possède un riche portefeuille de marques de renommée internationale telles que Assassin's Creed, Just Dance, Rayman, Far Cry, Watch Dogs ou encore la série de jeux vidéo Tom Clancy. Les équipes d'Ubisoft, à travers son réseau mondial de studios et de filiales de distribution, s'engagent à offrir aux joueurs des expériences de jeu originales et inoubliables sur l'ensemble des plateformes populaires, dont les consoles, mobiles, tablettes et PC. Pour l'exercice 2016-17, le CA d'Ubisoft s'est élevé à 1 460 millions d'euros. Pour plus d'informations, rendez-vous sur: www.ubisoftgroup.com.

¹ L'ordre et la numérotation des autres résolutions resteront inchangés